

**Services professionnels en matière d'accès à l'information et protection des renseignements
personnels (AIPRP) – Contrat global
DP 20170932
Questions et réponses**

QUESTION n° 1 : Est-ce qu'une entreprise ou un particulier effectue actuellement ces tâches ou des tâches semblables ou les a-t-elle ou les a-t-il effectuées au cours des six derniers mois? Le cas échéant, indiquez-en la valeur et la durée. Cette entreprise ou ce particulier a-t-elle / a-t-il été invité(e) à soumissionner dans le cadre de cette DP?

RÉPONSE n° 1 : Oui, nous avons deux contrats pour des travaux semblables, l'un avec Altis HR (du 6 juin 2016 au 31 août 2017) d'une valeur totale de 279 541,52 \$ taxes incluses et l'autre avec Excel HR (du 1^{er} août 2017 au 31 mars 2018) d'une valeur totale de 272 433,96 \$.

QUESTION n° 2 : O-1 Expérience du soumissionnaire : avec ces exigences, l'ÉTAT pourrait ne pas recevoir la soumission de certains des meilleurs candidats. Dans le but d'améliorer la sélection des candidats, est-ce que l'ÉTAT envisagerait les modifications suivantes?

- Fournir deux contrats cités en référence au lieu de trois
- O-1 i : supprimer « temps plein, minimum de quatre mois »
- O-1 ii : Délai : au cours des cinq dernières années, au lieu des trois dernières années.

RÉPONSE n° 2 : Le critère sert à évaluer la capacité du soumissionnaire. La demande a été examinée et la DP n'est pas modifiée.

QUESTION n° 3 : DP, page 8, Section IV, Renseignements supplémentaires (Site ou locaux proposés par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection). Devons-nous fournir cette information?

RÉPONSE n° 3 : Non.

QUESTION n° 4 : En mai dernier, votre service a émis une DP (20162285) pour des services semblables. Auriez-vous l'obligeance d'indiquer le résultat de ce processus, c.-à-d., nom du fournisseur et durée et valeur du contrat?

RÉPONSE n° 4 : Oui, un contrat a été adjugé à Excel HR (du 1^{er} août 2017 au 31 mars 2018) pour une valeur totale de 272 433,96 \$, y compris les ressources qui ont été ajoutées depuis l'adjudication du contrat.

QUESTION n° 5 : D'après la PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – ÉVALUATION FINANCIÈRE – BARÈME DE PRIX, nous devons proposer des honoraires quotidiens pour la catégorie de ressources requise. Pouvons-nous proposer un taux quotidien pour chaque ressource?

RÉPONSE n° 5 : Non.

QUESTION n° 6 : Êtes-vous à la recherche de ressources bilingues ou unilingues?

RÉPONSE n° 6 : Ainsi que mentionné à la section 3.4 de l'Annexe A, Énoncé des travaux, les ressources doivent être anglophones ou bilingues, anglais et français. Pour garantir un nombre maximal de soumissions conformes, le soumissionnaire peut, à sa discrétion, proposer des ressources soit anglophones soit bilingues, anglais et français, en réponse au critère obligatoire O-2 de la DP.

QUESTION n° 7 : Quel est le sens du titre de la demande (contrat global de services professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels)?

RÉPONSE n° 7 : Un contrat global s'entend d'un contrat pour la prestation de services professionnels au besoin. Le contrat sera structuré comme un contrat fondé sur une autorisation de tâches.

QUESTION n° 8 : Auriez-vous l'obligance de publier une version de cette demande en Word?

RÉPONSE n° 8 : Il est impossible d'afficher en Word le document sur le site Achats et ventes. La version Word peut vous être envoyée directement par courriel, sur demande.

QUESTION n° 9

O-1 Partie de la DP sur l'expérience du soumissionnaire. À la page 10, il est mentionné ce qui suit.

« Le projet doit inclure la prestation simultanée d'au moins deux ressources offrant des services professionnels de conseillers en AIPRP pendant au moins quatre mois dans la RCN »

Pouvez-vous expliquer? Faut-il que le fournisseur indique trois contrats distincts quand il assure la prestation simultanée d'au moins deux ressources dans un ministère pour une période de plus de quatre mois, au cours des trois dernières années? Est-ce ainsi qu'il faut l'interpréter?

RÉPONSE n° 9

Oui, votre interprétation est exacte.

QUESTION n° 10

Pouvez-vous s'il vous plait confirmer que les consultants travailleront sur place dans les locaux du BSIF?

RÉPONSE n° 10

Oui, le consultant travaillera sur place au BSIF.